



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

communautés d'agglomération

Question écrite n° 18057

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le cas d'une commune qui dispose d'une parcelle faisant partie d'un espace vert appartenant à son domaine public. Elle souhaiterait savoir si la communauté d'agglomération, dont ladite commune est membre, peut engager une procédure d'expropriation à l'encontre de la commune afin d'intégrer la parcelle en cause au périmètre d'une aire de stationnement pour gens du voyage.

## Texte de la réponse

Les termes de cette question étant identiques à ceux de la question n° 3641 en date du 6 mars 2008 posée par M. le sénateur Masson, la réponse sera donc la même. Si rien ne s'oppose à ce que des dépendances du domaine privé d'une personne publique fassent l'objet d'une expropriation, il n'est pas possible, en revanche, de mettre en oeuvre une procédure d'expropriation visant des biens du domaine public d'une collectivité territoriale. Dans le cas où des dépendances du domaine public d'une personne publique seraient concernées par un projet d'utilité publique qui justifierait leur changement de propriétaire, il serait possible de recourir soit à la procédure de déclassement préalable au transfert de propriété par décret en Conseil d'État, prévue à l'article L. 318-1 du code de l'urbanisme, soit à un transfert de gestion sans déclassement préalable, prévu aux articles L. 2123-3 à L. 2123-6 du code général de la propriété des personnes publiques et à l'article L. 11-8 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Enfin, les articles L. 3112-1 et L. 3112-2 du code général de la propriété des personnes publiques autorisent désormais entre personnes publiques, d'une part, la cession à l'amiable, sans déclassement préalable, de biens du domaine public, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et, d'autre part, leur échange en vue de permettre l'amélioration des conditions d'exercice d'une mission de service public.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18057

**Rubrique :** Coopération intercommunale

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mars 2008, page 1751

**Réponse publiée le :** 3 juin 2008, page 4699